

RÈGLEMENT INTERIEUR

DANSE LOISIRS LANDSER

1 - Inscription ou ré-inscription (en septembre ou pendant l'année en cours)

- ✓ L'inscription et le paiement s'effectuent exclusivement en ligne via HelloAsso.
- ✓ Toutes les informations, attestations et autorisations demandées doivent être complétées par le pratiquant ou son représentant légal avant toute participation aux cours.
- ✓ Chaque adhérent doit être couvert par une assurance responsabilité civile en cours de validité.

2 - Présence et absence des élèves

Les élèves doivent être assidus afin de ne pas perturber la progression des cours. **Toute absence prévisible doit être signalée dès que possible.** Le professeur effectue l'appel en début de chaque séance. Les absences répétées des élèves mineurs pourront être signalées à leur représentant légal. L'association et les enseignants sont responsables des élèves uniquement pendant la durée des cours, des répétitions, des démonstrations et de leur présence dans les vestiaires. Les élèves sont invités à arriver 5 minutes avant le début du cours et à quitter les vestiaires dès la fin de celui-ci. En dehors de ces horaires, ils ne sont plus sous la responsabilité de l'association.

3 - Cotisation et carte de membre :

- ✓ Carte de membre : tout élève devra acquitter une cotisation à l'association Danse Loisirs Landser de 14€ et de 25 € pour les plus de 18 ans par an.
- ✓ Danse moderne : La pratique des cours s'élève à 135 € par /an. L'année est forfaitaire, toute année entamée depuis l'inscription est due.
- ✓ Danse de salon : la pratique des cours s'élève à 75€ / 10 séances de 1h30 en cours collectifs et 200€ /10 séances en cours privés.
- ✓ Bachata : la pratique des cours s'élève à 100€ par trimestre par personne.
- ✓ Danse Orientale : la pratique des cours s'élève à 300€ l'année. L'année est forfaitaire, toute année entamée depuis l'inscription est due.

En cas de non-paiement ou dossier d'inscription non à jour, la personne se verra refusée la pratique des cours.

4 - Point médical

Aucun certificat médical n'est exigé pour l'inscription. En adhérant à l'association, le pratiquant ou son représentant légal atteste sur l'honneur ne connaître aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse et s'engage à informer l'association de toute évolution de son état de santé susceptible d'en affecter la pratique. En cas d'incident résultant d'une pathologie ou d'une contre-indication médicale non déclarée, ou dont l'association n'aurait pas été informée, la responsabilité de Danse Loisirs Landser ne pourra être engagée.

5 - Tenue Danse Moderne

La tenue suivante sera exigée à chaque élève :

- ✓ Aux cours de danse : ***une paire de ballerines noires. Les cheveux longs doivent être attachés.***
- ✓ Aux spectacles de danse : une paire de ballerines noires, des sous-vêtement blancs ou couleurs chairs (pour les adolescentes). Une liste sera distribuée avant les spectacles.

Pour les groupes « Roses » et « Capucines », une paire de baskets de danse **est obligatoire** pour les cours et les démonstrations. Ces baskets seront **achetés par l'association mais seront à la charge des danseurs.**

6 - Discipline

- ✓ La ou les animateurs sont les seules à décider du bon fonctionnement des cours et l'élève devra respecter ces dernières.
- ✓ La personne ne respectant pas les consignes se verra refuser la pratique des cours.
- ✓ Les animateurs et les membres du CA ont droit à la déconnexion. Ils ne sont pas tenus de répondre aux sollicitations en dehors du cours de danse dans un délai limité. Le mieux reste à leurs parler de vive voix.

7 - Stage et formation

L'animatrice peut prétendre à la poursuite d'une ou plusieurs formations au cours de l'année.

8 - Divers

- ✓ L'accès dans la salle pendant les cours, est interdit aux personnes étrangères à l'association.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, une tierce personne de Danse Loisirs Landser peut être présente à chacun des cours.
- ✓ Il est interdit de faire entrer au sein du bâtiment où se dérouleront les cours tout objet, tout produit ou toute denrée pouvant nuire au bon déroulement des cours.
- ✓ Les téléphones mobiles devront être mis en veille pendant les cours.
- ✓ L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels n'intervenant pas dans la pratique du sport.
- ✓ Pour ne pas perturber les enfants et pour le bon déroulement des cours, nous demandons aux parents ou accompagnateurs d'avoir la gentillesse de bien vouloir quitter la salle après les avoir déposés.
- ✓ En cas d'accident lors d'un cours/spectacle de danse, Danse Loisirs Landser ne peut être tenue pour responsable dès lors que la carte de Membre n'a pas encore été acquittée.
- ✓ L'accès à la salle de danse ne peut se faire qu'à pied, le chemin menant à la salle étant interdit à tout véhicule.
- ✓ Des photographies et vidéos peuvent être réalisées lors des activités de l'association et utilisées, sans contrepartie financière, sur les supports de communication de Danse Loisirs Landser. L'adhésion à l'association vaut acceptation de cette utilisation dans le cadre de la promotion de ses activités.